

## MONTEA

Sicaf immobilière publique de droit belge  
Société en commandite par actions  
Industrielaan 27 - 9320 Erembodegem (Aalst) - [www.montea.com](http://www.montea.com)  
RPM Dendermonde - N° de TVA BE 0417.186.211

*Les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 15 mai 2012 à 10 heures au siège de la société, dont l'ordre du jour et les propositions de résolution sont les suivants (à consulter également sur notre site internet: [www.montea.com](http://www.montea.com)):*

1. Examen et discussion des rapports du Gérant, y compris la déclaration de gouvernance d'entreprise, relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2011.
2. Examen et discussion des rapports du Commissaire relatifs aux comptes annuels précités.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat.

*Proposition de résolution:* L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011. L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé selon la proposition du Gérant, prévoyant le versement d'un dividende brut d'EUR 1,84 par action.

4. Approbation du rapport de rémunération.

*Proposition de résolution:* L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2011.

5. Décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire.

*Proposition de résolution:* L'assemblée générale accorde par vote séparé décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire en fonction pendant l'exercice social 2011, pour leur mandat accompli au cours de l'exercice clôturé.

6. Approbation de la rémunération du Gérant pour l'exercice social 2012 en cours.

*Proposition de résolution:* L'assemblée générale approuve un montant de EUR 500.000 à titre de rémunération du Gérant pour l'exercice social 2011 en cours.

7. Information de la démission, la nomination et du renouvellement du mandat des administrateurs de la SA Montea Management.

Information à l'assemblée de la démission de la SA Holding Communal avec siège à 1000 Bruxelles, rue du Moniteur 8, représentée par Monsieur Carlos Bourgeois, comme administrateur de la SA Montea Management, à partir du 24 janvier 2012.

Information à l'assemblée de la nomination de la Fédérale Assurance avec siège à 1000 Bruxelles, Rue de l'Etuve 12, représentée par Monsieur Jean-Marc Mayeur, pour une période de 3 ans (jusqu' à l'assemblée générale de 2015) comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

Information à l'assemblée de la nomination de la SA Dexia Insurance Belgium avec siège à 1210 Bruxelles, Rue Galilée 5, représentée par Monsieur Dirk Vanderschrick, pour une période de 3 ans (jusqu' à l'assemblée générale de 2015) comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

Information à l'assemblée du renouvellement du mandat pour une période de 3 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2015) de la SPRL DDP Management, représentée par son gérant unique Monsieur Dirk De Pauw, comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

Information à l'assemblée du renouvellement du mandat pour une période de 3 ans (jusqu' à l'assemblée générale de 2015) de la SPRL PSN Management, représentée par son gérant unique Monsieur Peter Snoeck, comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

Information à l'assemblée du renouvellement du mandat pour une période de 3 ans (jusqu' à l'assemblée générale de 2015) de la SPRL André Bosmans Management, représentée par son gérant unique Monsieur André Bosmans, comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

Information à l'assemblée du renouvellement du mandat pour une période de 3 ans (jusqu' à l'assemblée générale de 2015) de la SPRL Stratefin Management, représentée par son gérant unique Monsieur Christian Terlinden, comme administrateur de la SA Montea Management, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la FSMA.

## 8. Varia

---

Pour être admis à l'assemblée générale et pour y exercer vos droits d'actionnaire, vous êtes invité à respecter les provisions suivantes:

### **ENREGISTREMENT**

Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'enregistrement (le **1<sup>er</sup> mai 2012, à vingt-quatre (24:00) heures**), ont le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote.

Afin d'être admis à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote :

- les détenteurs **d'actions au porteur** doivent produire les actions au porteur avec lesquelles ils désirent être enregistrés et avec lesquelles ils entendent participer à l'assemblée générale, à un intermédiaire financier, au plus tard à la Date d'enregistrement.  
Veuillez noter qu'ensuite de la législation belge sur la suppression des titres au porteur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la production des actions au porteur imprimées auprès d'un intermédiaire financier afin de participer à une assemblée générale a pour conséquence que ces actions seront dématérialisées de droit et inscrites sur un compte auprès de cet intermédiaire financier. La récupération physique des actions au porteur imprimées ne sera plus possible.
- les **actions dématérialisées** avec lesquelles les actionnaires entendent participer à l'assemblée générale, doivent être inscrites à la Date d'enregistrement dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.  
La détention du nombre d'actions dématérialisées à la Date d'enregistrement sera déterminée sur la base de la confirmation de l'inscription délivrée à la Société par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation.
- les détenteurs **d'actions nominatives** doivent être inscrits à la Date d'enregistrement au registre des actions nominatives de la Société pour le nombre d'actions avec lesquelles ils entendent être enregistrés et avec lesquelles ils entendent participer à l'assemblée générale.

### **ANNONCE**

En plus, les actionnaires doivent indiquer à la Société leur volonté de participer à l'assemblée générale, au plus tard **le 9 mai 2012**.

Une attestation sera délivrée à l'actionnaire par l'intermédiaire financier certifiant le nombre d'actions au porteur produites à la Date d'enregistrement, ou par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la Date d'enregistrement, pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale. La preuve de l'accomplissement des formalités d'enregistrement doit être délivrée par l'actionnaire ou l'intermédiaire financier à la Société au plus tard le 14 mai 2012 pendant les heures de bureau.

### **PROCURATION**

Chaque actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale par procuration. Le formulaire électronique de procuration est disponible sur le site web de la Société ([www.montea.com](http://www.montea.com)).

La procuration doit parvenir à la Société au plus tard **le 9 mai 2012**.

### **LE DROIT DE POSER DES QUESTIONS**

Les actionnaires, pour autant qu'ils aient satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale, peuvent poser des questions aux administrateurs et au commissaire relatives à leur rapport ou l'ordre du jour, tant oralement (en assemblée) que par écrit (avant l'assemblée générale).

Les questions doivent parvenir à la Société par écrit ou par voie électronique. Ils doivent parvenir à la Société au plus tard **le 9 mai 2012**.

Il ne sera répondu qu'aux questions écrites posées par les actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale, et qui auront prouvé leur qualité d'actionnaire à la Date d'enregistrement.

### **LE DROIT D'AJOUTER DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Les actionnaires possédant (seul ou ensemble) au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard **le 23 avril 2012**. Le cas échéant, la Société publiera le nouvel ordre du jour au plus tard le 30 avril 2012.

### **PRATIQUEMENT**

Chaque date mentionnée dans cette convocation sera la date ultime à laquelle la Société doit recevoir la notification ou le document.

Chaque notification et chaque document mentionnées dans cette convocation doivent être faites ou envoyés à l'adresse suivante: Industrialaan 27 – 9320 Erembodegem (Aalst), ou à l'adresse électronique suivante: [christine.deglaas@montea.com](mailto:christine.deglaas@montea.com).

Les statuts et tous les documents prévus par le Code des Sociétés sont disponibles à l'examen au siège social de la Société, ainsi que sur le site web de la Société ([www.montea.com](http://www.montea.com)).

Les participants sont priés de s'annoncer à 9.00 h. afin de vérifier les formalités d'enregistrement.

Pour la SA Montea Management, Gérant,  
Jo De Wolf BVBA,  
représentée par Jo De Wolf,représentant permanent.  
Pour la SA Montea Management, Gérant